

Province de Québec

A une séance extraordinaire du conseil municipal de Laurierville, dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, par l'entremise d'un avis de convocation, dont copie a été remis à chaque membre du conseil municipal.

Cette assemblée est tenue le lundi 11 novembre 2019 à 20h00, pour prendre en considération le sujet suivant :

- **Entente service d'ingénierie avec la MRC de l'Érable pour 2020, 2021, 2022 et 2023.**
- **Demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale pour le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable.**

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Sont absents : Mme Julie Bernard et M. Luc Côté.

Résolution : 2019-296

Entente intermunicipale en services d'ingénierie avec la MRC de l'Érable.

Attendu que la MRC de l'Érable propose une nouvelle entente relative à la fourniture de services d'ingénierie;

Attendu que la durée de l'entente à intervenir est d'une durée de quatre ans, couvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023;

Attendu que les municipalités suivantes feront partie de ladite entente :

Saint-Ferdinand, Saint-Pierre Baptiste, Sainte-Sophie-d'Halifax, Villeroy, Laurierville, Paroisse de Plessisville, Lyster, Inverness et MRC de l'Érable.

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville confirme sa volonté d'adhérer à l'Entente intermunicipale en fourniture de service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, le tout selon les modalités prévues à l'Entente.

Que le maire, M. Marc Simoneau, est autorisé à signer ladite Entente, pour et au nom de la municipalité de Laurierville.

Adoptée

Résolution : 2019-297

Programme de soutien à la coopération intermunicipale.

Attendu que la municipalité de Laurierville a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Attendu que les municipalités suivantes désirent présenter un projet de mise en place d'une nouvelle entente intermunicipale en services d'ingénierie dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale :

Saint-Ferdinand, Saint-Pierre Baptiste, Sainte-Sophie-d'Halifax, Villeroy, Laurierville, Paroisse de Plessisville, Lyster, Inverness et MRC de l'Érable.

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville s'engage à participer au

projet de la nouvelle entente intermunicipale de services d'ingénierie et d'assumer une partie des coûts.

D'autoriser le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

D'autoriser la MRC de l'Érable à agir comme organisme responsable du projet.

Adoptée

Résolution : 2019-298

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier